



## CONSEIL DU 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 16 mai 2024

**La séance est ouverte à 18 h 50**

Le jeudi 16 mai 2024, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 7 mai 2024, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5<sup>e</sup> arrondissement

La séance a été retransmise sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=73AA2uNmbEo>

\* \* \* \* \*

**PRÉSIDENTE** : Nadine GEORGEL

**SECRÉTAIRE ÉLU** : Tristan DEBRAY

**PRÉSENTS** : Bertrand ARTIGNY ; Laurence BUFFLIER ; Philippe-Henri CARRY ; Yann CUCHERAT ; Grégory CUILLERON ; Tristan DEBRAY ; Marie DUARTE ; Sandrine FRANCHET ; Marie-Noëlle FRÉRY ; Nadine GEORGEL ; Pierre GAIDIOZ ; Richard GLEIZAL ; Catherine GOUJON ; Sophie HÉRITIER ; Nicolas HUSSON ; Joanny MERLINC ; Marielle PERRIN ; François THEVENIEAU.

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR** :

Jean-Dominique DURAND (pouvoir à Yann CUCHERAT) ; Béatrice GAILLIOUT (pouvoir à Laurence BUFFLIER) ; Sophia POPOFF (pouvoir à Marie-Noëlle FRÉRY).

**ABSENTE EXCUSÉE SANS DEPÔT DE POUVOIR** : Myriam BENCHARAA.

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Bénédicte DRAILLARD ; Igor MANFREDI.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.**

**Tristan DEBRAY est désigné secrétaire de séance**

*Monsieur DEBRAY procède à l'appel nominal.*

\* \* \* \* \*

## **Adoption du procès-verbal du 12 mars 2024**

Madame la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte rendu puis le met au vote.

**Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.**

### **Introduction par Madame la Maire**

Permettez-moi de débiter ce conseil en partageant avec vous la teneur du Conseil d'arrondissement des enfants qui s'est tenu hier, dans un format un petit peu inhabituel.

À ma demande, et tenant compte des questions de nos jeunes homologues, nous avons sollicité la brigade équestre et la brigade cycliste pour venir présenter leur action. Pierre GAUDIOZ, Richard GLEIZAL et moi-même avons eu la chance d'assister à des échanges nourris et fort intéressants, hier, dans la cour du Palais Saint-Jean, entre policières et policiers municipaux accompagnés de leur très beau cheval, Sael, et les jeunes élus. L'occasion de faire connaître les différents modes et terrains d'action de la police municipale, peut-être de susciter des vocations et surtout de passer le message fort que la police est là pour toutes et tous, grands et petits.

Permettez-moi d'exprimer ici, comme nous l'avons fait collectivement dans la cour de l'Hôtel de Ville, le 12 avril dernier, ma reconnaissance et ma gratitude envers les forces de police municipale et nationale.

L'action d'hier renforce également la rencontre organisée il y a peu, à l'initiative de la Mairie du 5<sup>e</sup>, entre acteurs de sécurité et de prévention, police nationale et police municipale en premier lieu, et les établissements scolaires du 5<sup>e</sup>. S'il a été question de sécurisation des abords d'écoles, de sécurité routière, de stationnements dangereux, une attention particulière a été portée sur les ressources humaines, notamment, mises à disposition des établissements par la police nationale pour lutter contre le phénomène de harcèlement. Cette question du harcèlement scolaire est primordiale puisque plus de 700 000 enfants en sont victimes, entre le CE2 et le lycée, et que parallèlement, la santé mentale des jeunes se dégrade considérablement. Lutter contre le harcèlement et les discriminations, c'est un engagement fort de notre majorité et des élus du 5<sup>e</sup>, à travers leurs délégations ou leur représentation dans différentes organisations.

Dès 2020, sous l'impulsion de Sophia POPOFF, nous avons été le premier arrondissement à lancer une Semaine des Fiertés LGBTQIA+ et à hisser symboliquement le drapeau arc en ciel au fronton de cette mairie historique, à quelques dizaines de mètres d'un QG national de l'extrême-droite. Ce soir, nous sommes fiers du lancement de la 4<sup>e</sup> édition de cette « Semaine des fiertés » avec le vernissage de l'exposition de Victor KNIPPING, à la MJC du Vieux Lyon en présence de Sophia POPOFF, ce qui explique son absence à notre CA.

Jusqu'au 24 mai, ce sont des conférences, des ateliers, des soirées festives pour lutter joyeusement mais sérieusement, contre l'homophobie et la transphobie. Cependant, nous n'oublions pas que les motifs de discrimination et les modes de harcèlement sont infiniment variés. Ils touchent indifféremment petits et grands, à l'école, au sein du foyer ou sur le lieu de travail. C'est toujours le même diptyque délétère à l'œuvre : l'imposition du pouvoir et l'obligation du silence.

Peu nombreux sont celles et ceux qui, comme Adèle HAENEL, peuvent se lever et partir pour dénoncer une situation d'injustice, sans remords ni regrets. Peu nombreux sont celles et ceux qui, comme Judith GODRECHE, peuvent être auditionnés à l'Assemblée Nationale et entendre enfin des élus leur dire, comme Perrine GOULET, présidente de la délégation aux Droits des enfants à l'Assemblée Nationale, que, je cite : « *Si les autres ne vous ont pas entendus, nous, nous vous*

*avons entendus* ». Aujourd'hui, nous allons faire mieux que vous écouter, nous allons agir parce qu'il y a urgence. Nous sommes tous et toutes témoins d'une libération progressive de la parole dans le champ politique, sportif ou culturel, mais gardons à l'esprit la persistance des inégalités de pouvoir et le poids des subordinations. Nous sommes attendus dans notre rôle d'élus pour inviter et accompagner les paroles enfin libérées, puis protéger et agir pour les porteuses et porteurs de ces paroles.

Vous l'avez compris, la « Semaine des fiertés » propose des événements importants de ce point de vue, mais elle ouvre aussi la saison des événements estivaux et printaniers. Cette saison a très bien commencé dès le 7 mai, avec un très bel événement pour la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale et la Journée de l'Europe qui s'est tenue dans le parc de la mairie. C'était des centaines d'enfants, notamment de la classe CHAM du Conservatoire, mais aussi du collège Charcot. Dans l'assistance, il y avait les enfants des écoles Diderot et Gémeaux me semble-t-il, de mémoire. Ce fut un très beau moment de partage de la mémoire, de passation de la mémoire. De ce point de vue, évidemment, on pense très fort à Bénédicte DRAILLARD, et on la remercie d'avoir pensé cette cérémonie qui lui ressemblait. On lui envoie toute notre attention et nos meilleures pensées.

Puis, il y a bien des événements qui arrivent. On a parlé du Conseil d'arrondissement des enfants et dès samedi, on a eu une édition un peu spéciale de « La voie est libre ! » dans le quartier Saint-Georges-Saint-Jean. Je vais laisser Pierre nous en dire un mot.

Pierre GAUDIOZ : Le 5<sup>e</sup> arrondissement organise « La voie est libre ! » dans le quartier Saint-Georges essentiellement, comme d'autres arrondissements de Lyon. Philippe pourra peut-être en parler, des associations de Saint-Georges sont intégrées à l'organisation de manifestations, d'animations, tout au long de la journée, notamment la MJC du Vieux Lyon, les Dragons de Saint-Georges, Les Petites Cantines. Voilà pour le côté association du secteur.

En même temps, le Conseil d'arrondissement des enfants et le collectif éducatif local qui est vraiment l'instance proche du terrain du projet éducatif, se sont associés à cette « Voie est libre ! » pour proposer, eux aussi, des animations. Si bien qu'on a tous été d'accord pour faire en sorte que le thème retenu pour l'ensemble de « La voie est libre ! » soit vraiment la place de l'enfant dans l'espace public : jouer et grandir dans un espace particulièrement minéral et difficile. La piétonisation permettra de faire de nombreuses animations permettant aux enfants de s'épanouir, de jouer, et également de proposer des animations de sensibilisation autour des valeurs portées, choisies même, par le Conseil d'arrondissement des enfants qui sont, pour cette mandature, puisqu'ils arrivent au bout, tout ce qui tourne autour de la solidarité filles-garçons dans les cours d'école, l'intégration des personnes handicapées, le racisme, etc. Ils co-proposeront — parce qu'ils ne vont pas le faire seuls — des animations sur ces sujets. Ils vont proposer des parcours à l'aveugle, faire une fête de la propreté parce que l'autre thème, c'est aussi tout ce qui tourne autour de l'écologie, au sens large.

De son côté, le collectif éducatif local propose également des animations, place Saint Jean et rue Monseigneur Lavarenne, autour des jeux autour d'enfants, de la sensibilisation : apprendre à faire du vélo, jouer aux billes, golf, etc.

Nadine GEORGEL : Il faut aussi préciser que la journée se poursuivra, dès 14 heures, avec un carnaval printanier, puisque comme les Dragons de Saint-Jean n'avaient pas pu faire leur carnaval à cause du mauvais temps, ils vont se greffer sur l'événement « La voie est libre ! ». Ce sera vraiment une belle journée pour les familles et les enfants, dans les quartiers Saint-Georges et Saint-Jean, samedi prochain.

Puis, on passe au samedi suivant, le 25 mai. Là aussi, comme c'est une nouvelle création, je vais passer la parole à Sophie HÉRITIER qui nous invite à jouer.

Sophie HÉRITIER : Tout à fait, On invite tous les enfants à venir avec leurs parents pour jouer au parc de la Mairie, le 25 mai au matin. La thématique c'est « Et si on jouait ? », pour apprendre,

réapprendre à jouer avec vos enfants en lien avec leur évolution. C'est un événement qu'on coorganise avec le Conseil local de santé mentale. Il y a quand même une orientation assez claire sur la santé mentale des enfants.

Nadine GEORGEL : En parallèle, le 25 mai, toujours dans le parc de la Mairie, une réédition de ce qu'on a fait les autres années, la distribution de plantes et de terreau, notamment dans la perspective de ceux qui veulent participer au défi fleuri, mais pas que. On n'est absolument pas obligés d'y participer.

Puis, on continue avec un événement dont on est très fiers aussi, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, c'est la 3<sup>e</sup> édition du Forum des seniors, le 1<sup>er</sup> juin, dès 9 heures, place Bénédicte Teissier. C'est un événement qui grandit de jour en jour. Est-ce que la place sera assez grande ? C'est un bel événement pour l'accompagnement du bien vieillir, avec des propositions, autant pour des seniors très actifs que pour celles et ceux et leurs aidants qui peuvent rencontrer des problématiques de dépendance.

Le 13 juin, je crois que c'est à la sortie du conseil d'arrondissement de juin, vous êtes invités à poursuivre pour l'inauguration d'un projet. On me dit que ce sera peut-être reporté. En tout cas, il s'agit de l'éclairage adaptatif qui était un projet du bulletin. On l'a en tête et on verra si c'est le 13 juin ou si c'est à un autre moment.

Un autre événement très attendu aussi et récurrent, c'est le « Week-end à Saint-Just », les 15, 16 et 17 juin, avec une programmation : le vendredi, c'est ciné, le samedi c'est...

Joanny MERLINC : C'est en collaboration avec les MJC Fourvière et la MJC du Vieux Lyon.

Nadine GEORGEL : En tout cas, le samedi, on danse et le dimanche, on vient admirer un spectacle de cirque. C'est 15-16-17 juin.

Concernant le 21 juin, Monsieur MERLINC, est-ce que vous voulez en dire un mot ?

Joanny MERLINC : On accueillera notre traditionnelle Fête de la musique, dans le Vieux Lyon. Il n'y a pas de changement, et on en est très contents. Pour la première fois, on va co-porter, avec la Ville de Lyon, un événement dans le parc de la Mairie. Le matin du 21 juin, toutes les écoles du 5<sup>e</sup> arrondissement, 800 élèves, viendront assister à un concert donné par le Conservatoire et les élèves du Conservatoire. C'est ouvert à tous, mais c'est sûr qu'il y aura beaucoup d'enfants courant partout dans le parc de la Mairie, et on en est très contents.

Le soir, à partir de 17 heures à 21 heures, on aura des ensembles vocaux, des chorales, dans le parc de la Mairie, avec notamment, en pièce principale, la chorale AECOR de l'Université Lyon 3, mais aussi le centre social du Point du jour et l'ensemble Envol.

On est très contents parce que c'était une demande qu'on avait depuis longtemps de pouvoir délocaliser une petite partie de la fête de la musique vers le plateau du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Nadine GEORGEL : Cela se déroulera le 21, mais le 22, on reprend aussi, dans le parc de la Mairie — j'avoue, c'est mon petit truc à moi, mais pas que —, la 1<sup>e</sup> édition de la Fête des animaux du 5<sup>e</sup>. On aura 3 temps dans cette journée : de 16 heures à 19-20 heures, on aura une partie « stands » avec par exemple, un atelier d'agility, pour des échanges avec des associations sur l'idée de comment bien passer l'été avec son animal de compagnie. Après, sur le temps du repas, on aura des jeux de société ainsi qu'une invitation à un pique-nique familial dans le parc. On amène sa couverture et son panier, et son animal, c'est au choix. Cela dépend de l'animal aussi. Puis à partir de 22 heures, parce qu'on est obligé de le faire un peu tardivement puisque c'est une des journées les plus longues de l'année, nous aurons la projection du documentaire « Animal » de Cyril DION.

Vous voyez qu'on a un bel agenda pour les semaines à venir. Cependant, on a aussi un gros

rendez-vous, le 9 juin. C'est l'événement de Gilles FAURE. Non, vous l'avez tous compris, il s'agit des élections européennes. C'est pour toute l'Union européenne. Ce sont plus de 200 millions d'habitants qui vont voter le Parlement européen. C'est hyper important en tant que tel puisqu'il y a énormément de textes qui après, orientent nos vies au niveau national. Mais même si ce n'est pas l'événement de Gilles, peut-être que Gilles va nous parler un peu de l'organisation des bureaux.

Gilles FAURE : Ravi de pouvoir m'exprimer à ce sujet, auprès de vous. Je voudrais vous dire que le 9 juin, nous avons 31 bureaux de vote, ce qui nécessite, pour avoir des bureaux complets, de trouver 124 personnes. Actuellement, il nous manque encore quelques présidents. J'attends encore des réponses de certains élus pour que je puisse finaliser les inscriptions. Mon appel, ce soir, c'est plutôt pour vous demander de solliciter, autour de vous, les personnes qui seraient disponibles pour être assesseurs. Il suffit d'être électeurs inscrits sur les listes électorales de n'importe quel arrondissement. Il ne faut pas hésiter à nous orienter les personnes pour qu'on puisse les renseigner. Il y aura une séance de formation qui sera prévue, et en plus, il y aura des plateaux repas. Je ne vais pas faire de publicité, mais sachez qu'ils sont très bons. Vous pouvez leur dire aussi qu'on prendra bien soin d'eux.

Nadine GEORGEL : Vous l'avez compris, on mange bien, c'est sympa et c'est le seul scrutin à un seul tour. On ne s'engage donc que pour un seul dimanche. Plus sérieusement, vous le savez, c'est toujours un challenge de trouver le bon nombre de assesseurs. N'hésitez pas à en parler et à faire la promotion autour de vous.

Pour ma part, j'ai fini mon propos introductif. Y a-t-il des prises de parole ?

Philippe-Henri CARRY : Peut-être indiquer que le 1<sup>e</sup> juin, c'est aussi la fête à Menival. C'est important. Le 22 juin, il y a aussi la fête de quartier du Vieux Lyon, sur la place Saint-Jean. C'est un événement très important aussi, et le démarrage du festival Vieux Lyon en humanité qui se déroulera jusqu'au 13 juillet. Il y a aussi le grand marché de la création, le 16 juin.

Gilles FAURE : Je complète en disant que « Un week-end à Saint-Just » est également en partenariat avec la MJC Saint-Just qui aura aussi sa fête de quartier, le 14 juin.

## **ORDRE DU JOUR**

---

**1 - 2024-24972-CMMA5-246 - Programmation financière 2024 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 274 000 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteuse : Nadine GEORGEL**

Nous commençons avec un dossier qui est récurrent. Il s'agit de la programmation financière au titre du Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance. C'est un dossier qui porte sur l'attribution de subventions. Cela parle d'actions sur l'ensemble de la ville de Lyon et d'actions spécifiques à certains arrondissements, le tout pour un montant de 274 000 euros.

Une petite mention particulière pour les initiatives menées par le Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN) dans le quartier Janin puisque c'est la deuxième année — cela va se refaire cette année — où le MAN vient faire des permanences, du début de soirée jusqu'à quasiment minuit. Ce sera au mois de juin, dans le quartier Janin. Pour l'anecdote, parce que parfois, on se demande mais à quoi cela sert, si c'est vraiment efficace, l'année dernière, on s'est retrouvé dans une situation un peu particulière. Je sais que Marielle y était allée à plusieurs reprises. Puis, le dernier soir, Marie-Noëlle FRÉRY et moi-même étions présentes. Il y avait aussi les animateurs, éducateurs de prévention du MAN. Ce soir-là, en fait, cela a été le démarrage des émeutes

urbaines. Au moment où commençait à arriver des messages à destination des jeunes, notamment du quartier Janin, on venait juste de partir, vraiment très peu de temps avant. On avait passé une très bonne soirée d'échanges constructifs et enrichissants. Les éducateurs du MAN étaient encore sur place. On ne refait pas l'histoire, mais cela a sans doute joué dans le fait qu'il ne se soit quasiment rien passé à Janin. Donc oui, c'est de l'argent bien investi.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

***1 n'a pas pris part au vote : Marielle PERRIN.***

---

**2 - 2024-25405-CMMA5-249 - Concession de service public de la fourrière automobile - Tarifs de la fourrière - Délégation service au public et sécurité - Direction régulation urbaine**

---

**Rapporteuse : Marielle PERRIN**

La première délibération concerne le service public de la fourrière automobile qui est en délégation avec l'entreprise EGS depuis le 1<sup>er</sup> août 2019, et ce jusqu'au 31 juillet 2024, avec des tarifs qui sont régis par le ministère de l'Intérieur qui a augmenté ses tarifs le 28 février 2024 dernier.

Nous votons l'augmentation du tarif de 126 euros TTC à 127,65 euros TTC pour l'enlèvement des voitures particulières.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter favorablement à cette délibération pour 1,65 euro d'augmentation.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**3 - 2024-25134-CMMA5-253 - Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie lyonnaise 3 (Lyon 5<sup>e</sup> et Lyon 9<sup>e</sup>) - Lancement de l'opération n° 60086001 « CTMO Voie lyonnaise 3 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5 programme 00012 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine**

---

**Rapporteuse : Marielle PERRIN**

Ce dossier concerne le transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la création de la Voie Lyonnaise N° 3. Vous le savez parce que vous êtes élus, mais ce n'est pas le cas d'un citoyen lambda. En fait, les compétences sur l'espace public se répartissent entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon : la Métropole est responsable des aménagements de voirie, d'espaces publics, du mobilier urbain, de l'eau potable et de l'assainissement, tandis que la Ville de Lyon est plutôt responsable de tout ce qui est espaces verts, fournitures et plantation des végétaux avec l'arrosage, l'installation des systèmes d'arrosage. Or pour ces travaux de la Voie Lyonnaise N° 3, la Ville de Lyon va transférer ses compétences aux services de la Métropole pour effectuer les travaux de cette Voie Lyonnaise. Les travaux s'élèvent à 6,5 millions d'euros, dont 1 million pour les dépenses de la Ville de Lyon.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter favorablement aux transferts de compétences de la Ville de Lyon à la Métropole, pour effectuer l'ensemble des travaux de la Voie Lyonnaise N° 3. Autre chose importante aussi, c'est que dans cette délibération, on note la possibilité, pour la Ville de Lyon, de faire appel à des fonds européens, le FEDER ou tout autre fonds européen, pour aider au financement de cette opération.

[Laurence BUFFLIER](#) : Juste deux questions. On a appris les travaux de la VL3 sur le secteur du 5<sup>e</sup>, par la presse. On a cherché sur le site de la Métropole. Il n'y avait aucune information sur ce

secteur. J'ai lu qu'il y aurait une aire de repos-vélos, face au Palais de Bondy, sur le quai. *Quid* du marché de l'artisanat ?

Ma deuxième question porte sur ce qui va se passer pour les « moustaches » du Général Juin, comme on les appelle ? Aujourd'hui, les deux voies d'accès au pont Maréchal Juin sont fermées pour élargir les virages pour permettre le passage des bus. Est-ce qu'après, ces voies vont rouvrir à la circulation automobile ? Est-ce que la piste cyclable va être élargie ? Est-ce que le passage ne sera limité qu'aux véhicules sortant du parking Saint-Jean, ou est-ce que la circulation pourra se refaire après ces travaux, à partir de fin juin ? Merci.

Marielle PERRIN : J'ai communiqué sur les travaux de la Voie Lyonnaise N° 3 depuis au moins 2 voire 3 CAMUT. Je peux vous mettre en copie de ces comptes rendus. Je crois qu'il y a des élus qui les reçoivent. Je crois que c'est Yann CUCHERAT et Béatrice GAILLIOUT. En tout cas, je rappelle que tous les 3 mois, je fais des mises à jour, j'informe tous les conseils de quartier, tous les CIL, toutes les associations de mobilité, des travaux en cours. Je pourrais vous faire passer cela. Ensuite, il s'agit bien sûr de travaux gérés par la Métropole. Pour notre part, on découvre aussi, parfois, quelques petits aménagements lors des chantiers.

Vous aviez une question sur une aire de repos.

Laurence BUFFLIER : Une aire de repos face au Palais de Bondy, sur le quai.

Marielle PERRIN : En fait, une aire de repos de vélos, c'est une station de pompage, un endroit où on va pouvoir s'arrêter, une pompe à vélo. C'est simplement ceci. Il y a eu énormément de discussions avec la DECA pour les forains du marché de la création, surtout pour le stationnement. C'est-à-dire qu'il y a un arrangement qui a été pris avec LPA pour avoir un tarif particulier, afin que les forains puissent utiliser le parking LPA, au lieu de se garer, comme ils le font aujourd'hui, sur la voie bus. Il y aura un quai de bus qui va être construit, le long du marché de la création et des forains, pour accueillir le réseau de bus qui va passer là puisqu'il ne passera plus sur la Presqu'île.

Laurence BUFFLIER : Au niveau du marché de l'artisanat, pas de la création.

Marielle PERRIN : Oui, de l'artisanat. L'aire de repos vélo, c'est juste une station de pompage.

Concernant Maréchal Juin, aujourd'hui, les travaux sont quasiment finis. En effet, ils ont élargi la piste cyclable. Le pont Maréchal Juin va être fermé en juin pour une durée de plusieurs semaines, mais après il va être rouvert à la circulation.

Laurence BUFFLIER : Donc les deux voies, celle qui permet d'arriver depuis la Presqu'île et celle qui permet de rejoindre la Presqu'île, resteront ouvertes ?

Marielle PERRIN : Oui. Il n'est pas prévu de passage à une voie du pont Maréchal Juin après la fin des travaux.

OK, très bien, Je veux juste dire un mot sur notre vote à cette délibération. Si nous sommes pour le développement du réseau cyclable, nous nous désolidarisons de l'avancée à marche forcée de la Métropole et de la Ville sur ces sujets. Ce dossier fait bien évidemment écho à la VL12. Nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Nadine GEORGEL : C'est noté. Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Philippe-Henri CARRY : Je voulais juste informer qu'une communication institutionnelle en direction du grand public était en place dans les mairies du 5<sup>e</sup> arrondissement, sous la forme d'une plaquette informant de tous les travaux de la VL3, ainsi que du calendrier.

Marielle PERRIN : C'est vrai qu'il y a un flyer aussi qui a été distribué à certains habitants le long

du quai. Ils sont aussi en train de faire le tour de tous les commerçants qui sont impactés, le long du quai.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable.***

**5 abstentions : Laurence BUFFLIER, Yann CUCHERAT, Grégory CUILLERON, Jean-Dominique DURAND et Béatrice GAILLIOUT.**

---

**4 - 2024-25417-CMMA5-254 - Signature de conventions d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux, consenties par la Ville de Lyon au profit de la société citoyenne UN DEUX TOITS SOLEIL, afin de permettre l'implantation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur les EI 03010 - Ecole Maternelle Rebatel, EI 03011 - Groupe Scolaire Jules Verne à Lyon 3<sup>e</sup>, EI 03016 - Ecole Maternelle Condorcet à Lyon 3<sup>e</sup>, et EI 05017 - Ecole Maternelle Truffaut à Lyon 5<sup>e</sup> - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Gestion technique des bâtiments**

---

**Rapporteuse : Marielle PERRIN**

Il s'agit de la convention d'occupation temporaire du domaine. Dans le cadre de la démarche Lyon 2030, fin 2022, la Ville de Lyon a fait un appel à manifestation d'intérêt qui s'appelait *Watt Gone* afin de retenir un opérateur en charge de la conception, la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur les toitures de 12 sites municipaux. C'est la Société citoyenne « Un Deux Toits Soleil » qui a été désignée lauréate pour 9 de ces 12 sites. Il se trouve que sur ces sites, un site est une école de notre arrondissement. Il s'agit de l'école maternelle François Truffaut, située Sœur Janin. Une centrale photovoltaïque d'une puissance de 84 kilowatts crête va être installée sur le toit de l'école.

Dans cette délibération, il s'agit de valider la convention d'exploitation et d'installation entre cette société et la Ville de Lyon. La société « Un Deux Toits Soleil » est une société citoyenne. Il s'agit de citoyens qui s'investissent bénévolement pour développer des centrales solaires. Hier soir, j'étais justement à l'inauguration de leur plus grosse centrale qui se situe sur le toit du bâtiment du CROUS, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit d'une centrale solaire d'une puissance de 300 kilos qui a été inaugurée, hier, avec le directeur du CROUS et une trentaine de citoyens qui avaient investi dans cette centrale solaire. « Un Deux Toits Soleil » a ouvert une levée de fonds pour ces 9 projets sur des écoles ainsi que pour l'installation de centrales solaires sur 6 collèges de la Métropole.

Je vous invite tous et toutes, si vous avez un petit peu d'argent, à investir dans ces centrales citoyennes. Il s'agit de 57 euros par action pour pouvoir être parrain d'un panneau solaire, et participer ainsi à la création d'énergie verte sur notre territoire. Il y aura une communication à destination des parents d'élèves de la maternelle, et nous essaierons d'organiser des événements avec l'école pour sensibiliser les enfants.

Je vous invite à voter favorablement à cette délibération. Il s'agit de la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 25 ans.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**5 - 2024-25130-CMMA5-255 - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2024 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements d'écoles (éclairage public, espaces verts, accès) » - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine**

---

**Rapporteuse : Marielle PERRIN**

Il s'agit de l'attribution d'un fonds de concours à la Métropole dans le cadre de l'opération « Rue des Enfants ». La démarche « Rue des enfants » est pilotée par la Ville de Lyon et la Métropole, et a pour finalité d'apaiser et de sécuriser les abords des écoles et des crèches. Nous nous réjouissons de l'augmentation de ce fonds de la Ville de Lyon. Pour rappel, ce fonds était de 183 000 euros en 2021. Il a presque triplé en 2022 pour atteindre 500 000. Et aujourd'hui, on propose de voter un fonds de travaux à hauteur de 800 000 euros. Cet argent est bien utile pour pouvoir sécuriser les abords des écoles et des crèches de notre arrondissement.

Pour rappel, dans les projets du 5<sup>e</sup> arrondissement, nous avons pu piétoniser devant l'école Gerson, planter des arbres et créer des aménagements. En 2022, nous avons fait des aménagements autour de l'école Ferdinand Buisson. En 2023, nous allons commencer les travaux, cet été, autour de l'école Saint-Just Saint-Irénée. L'école maternelle Truffaut a eu un bel aménagement, avec un décalage de l'entrée. Sur 2024, nous allons pouvoir sécuriser l'entrée de l'école des Gémeaux.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter favorablement cette délibération qui propose un fonds de travaux pour 800 000 euros, pour la démarche de « Rue des enfants ».

Tristan DEBRAY : Simplement deux mots pour faire un point d'étape puisque je porte cette démarche à l'échelle de la Ville. Actuellement, depuis 2020, on a réalisé 90 rues des Enfants, comme on les appelle à Lyon. Ce sont des démarches qui se font dans d'autres villes. Chaque ville a choisi son nom. Il y a des « Rues scolaires », des « Rue aux enfants ». À Lyon, on les appelle « Rue des enfants ». Je voudrais vous dire qu'à ce jour, il y a 90 rues des enfants, c'est-à-dire établissements scolaires, écoles maternelles et élémentaires qui en bénéficient, ainsi que des crèches. Il y a d'ailleurs de plus en plus de crèches. Par exemple, pour 2024, il va y avoir 18 établissements qui sont prévus, dont 3 crèches.

Je souhaite vous dire également qu'on a, comme Madame PERRIN l'a évoqué, augmenté les montants d'abondement. Lors des derniers COPIL, on m'avait alerté là-dessus, on m'avait demandé plus de sous. Il n'y a pas que le 5<sup>e</sup>, mais d'autres arrondissements. Les 9 arrondissements de Lyon bénéficient de ces aménagements, bien sûr. On a réussi à trouver des solutions pour augmenter les abondements pour tous les types de sécurisation, que ce soit une piétonisation, un apaisement ou une sécurisation.

Je voudrais vous dire aussi qu'on est en train de travailler en lien avec la Métropole sur un bonus, une somme supplémentaire, pour les écoles ou les crèches qui sont dans des zones particulièrement polluées, les zones où le NO<sub>2</sub> est très élevé. On est en train d'élaborer la liste des écoles et des crèches les plus polluées à Lyon.

Nadine GEORGEL : J'en profite pour vous remercier pour votre implication pour faire de Lyon une ville à hauteur d'enfant. On sait que cela vous tient particulièrement à cœur. On a débuté ce conseil un peu sous l'angle du Conseil d'arrondissement des enfants, et on sait qu'ils perçoivent leur environnement d'une manière vraiment forte. Du coup, le sécuriser est essentiel.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.**

---

**6 - 2024-26779-CMMA5-260 - Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine**

---

**Rapporteuse : Marielle PERRIN**

Au dernier conseil d'arrondissement, je vous avais présenté un PowerPoint qui expliquait tout ceci. Aujourd'hui, pour cette délibération et les deux délibérations suivantes, il s'agit simplement de décaler la date d'application de l'ensemble de ces mesures, d'une semaine. Toutes ces mesures vont être mises en place le 11 juin.

Je vous propose de ne pas rediscuter de ces mesures qui avaient été discutées la dernière fois, et de voter à l'unanimité.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**7 - 2024-25019-CMMA5-257 - Signature d'une convention relative à la facturation de gaz et à la maintenance de la chaufferie commune à la Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement et aux locaux du C.N.F.P.T. à Lyon 5<sup>e</sup> - EI 05066 et 05188 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Gestion technique des bâtiments**

---

**Rapporteuse : Marielle PERRIN**

Nous avons une chaudière commune entre les CNFPT et la Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement. Dans cette délibération, nous vous proposons de voter une convention pour pouvoir refacturer le CNFPT de leurs fluides.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**8 - 2024-26780-CMMA5-258 - Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine**

---

**Rapporteuse : Marielle PERRIN**

C'est un décalage d'une semaine de la mise en application de cette délibération que nous avons largement discutée le mois dernier.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**9 - 2024-26781-CMMA5-259 - Proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine**

---

**Rapporteuse : Marielle PERRIN**

C'est la mise en application qui est décalée d'une semaine.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**10 - 2024-25590-CMMA5-223 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 997 850 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale**

---

**Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY**

On va commencer par une délibération qui ne devrait pas poser beaucoup de difficultés. Je pense que nous sommes tous d'accord pour voter des subventions à différentes associations dans le cadre d'actions en faveur de personnes en difficulté. Le montant est loin d'être ridicule puisqu'il s'agit de 997 000 euros. Je ne vais pas rappeler tous ceux qui sont subventionnés. Je rappellerai simplement qu'il y a quand même des associations très importantes, et je ne fais pas de rapport entre plus ou moins important, mais Banque alimentaire, Secours populaire, Médecins du monde, Forum réfugiés qui aura prochainement, le 30 mai, son assemblée générale avec sans doute une présidente, ancienne députée européenne, ce qui ne sera pas négatif pour l'association importante sur la place de Lyon. Mais ce sera décidé le 30 mai, bien sûr, démocratiquement.

Je vous demande de voter favorablement pour toutes ces associations qui travaillent sur l'axe alimentation, accompagnement social, et vous savez que nous en avons tous besoin.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**11 - 2024-24978-CMMA5-240 - Programmation financière 2024 au titre du volet socio-éducatif de la Politique de la ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 194 113 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY**

Cette délibération porte sur la politique de la ville, dans le cadre des volets socioéducatifs. Je voulais juste préciser — parce que je pense qu'il n'y a pas de difficulté non plus — que ce sont généralement des actions à l'égard de jeunes en difficultés, à tous niveaux : 6-17 ans, 6-12 ans.

Pour ceux que cela intéresse, dans nos secteurs, sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, le Centre social Champvert joue un rôle très important à ce titre, sur le secteur Janin. Il y a également l'association VALDOCCO sur le quartier Janin-Jeunet, avec une forte implication ou tentative d'implication des parents, et surtout une aide à la scolarité des 6-12 ans puisque vous le savez, le quartier Jeunet est quand même un quartier qui a besoin d'être soutenu.

Je vous demande de voter favorablement l'ensemble de cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**12 - 2024-24982-CMMA5-241 - Programmation financière 2024 au titre de la Politique de la ville - Volet habitat et Gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement pour un montant de 269 885 euros - Opération n° 60034529 - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 15 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY**

Il s'agit de la politique de la ville avec un volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité. Je rappelle — et c'est tout à fait intéressant de le rappeler — que ce sont des subventions d'investissement, qu'elles concernent, entre autres, Grand Lyon Habitat, et qu'il faudra sans doute un dépôt de vote pour un de nos représentants, puisque par exemple, dans ces subventions, il y a des rénovations de locaux et d'appartements pour des locataires qui ne peuvent pas payer des réparations locatives ou qui sont en trop grande difficulté.

On subventionne GLH. Ce n'est pas parce que c'est GLH mais parce que c'est un bailleur social important qui fait des choses — d'autres ont aussi d'autres soutiens — dans le cadre de cet habitat et gestion sociale. Il y a énormément de sommes mais je voulais vous dire ce que cela impliquait pour nous. C'est beaucoup sur le quartier Janin. Vous l'aurez compris, là aussi, il y a de forts besoins.

Je vous demande de voter favorablement.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

***1 n'a pas pris part au vote : François THEVENIEAU.***

---

**13 - 2024-24977-CMMA5-242 - Programmation financière 2024 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) pour un montant total de 500 650 euros et Fonds Associatif Local (FAL) pour un montant de 16 878 euros - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY**

À ce sujet, je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que cela concerne tous les arrondissements. Dans la série des nouveautés, l'écrivain public assure maintenant, sur Lyon, 11 demi-journées de permanence, dont une petite journée de permanences, le jeudi après-midi, à la mairie de Lyon 5<sup>e</sup>.

J'attire aussi votre attention sur le fait qu'à Jeunet, le Centre social de Point du Jour dirige et anime, dans le local rue Jeunet, prêté amiablement par un bailleur social, des ateliers, de l'accompagnement scolaire pour les enfants.

Puis, ce qui est important aussi, je vous le dis, c'est que VRAC participe, avec le Centre social de Point du Jour, à des distributions et des commandes alimentaires. Je vous le dis parce que c'est intéressant, ce qui s'est passé à l'Assemblée générale du Centre social Point du jour auquel nous étions un certain nombre, il y a deux jours. Il y a quand même 40 commandes par des habitants de Janin, *via* VRAC, ce qui veut dire qu'il y a une vraie demande et que cela commence vraiment à se mettre en route. Je pense qu'on peut en être très contents. Je précise aussi que les habitants de Janin avaient organisé un buffet formidable au Centre social de Point du Jour. Tout cela arrive donc à travailler ensemble.

Sur le fond associatif local, j'attire aussi votre attention sur le fait que l'association Entr'Aide, l'association qui est dans le 5<sup>e</sup>, également à Janin, est aussi financée. Je tourne sur le 5<sup>e</sup>, vous l'avez bien compris. Je précise que c'est important parce qu'à l'association Entr'Aide, ce sont des personnes qui s'entraident et qui ont un certain âge, mais qui mobilisent des gens de Janin, et qui ont décidé — là aussi, je suis allée à leur AG — d'ouvrir, en plus, un dimanche par mois parce qu'il y a beaucoup de personnes isolées et qu'il n'y a pas grand-chose dans le quartier ou dans les alentours. Je suis donc ravie que dans le cadre du Fonds associatif local, Entr'Aide a été suivie sur sa demande de subvention dans ce cadre, plus les sorties habituelles qu'ils organisent.

Marielle PERRIN : C'est parce que Marie-Noëlle, vous avez parlé de VRAC. J'ai aussi participé aussi, bénévolement, à servir les gens pendant quelques années. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est l'idée que le bio n'est pas que pour les bobos, à Biocoop. En fait, c'est une association qui s'est lancée dans la distribution de produits bio, en vrac, dans les quartiers politique de la ville, à des prix très, très abordables.

Marie-Noëlle FRÉRY : J'avais été plus gentille, mais c'est exactement cela. C'est très bien parce que cela commence à être très efficace dans le quartier Janin.

Nadine GEORGEL : Attention au placement de produits dans les délibérations.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**14 - 2024-24973-CMMA5-243 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2024 pour un montant total de 7 500 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY**

Toujours dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, il y a des chantiers qui s'organisent chaque été. Pour ce qui nous concerne, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, pour l'été 2024, il y aura deux chantiers intéressants de peinture de bâtiment et d'entretien d'espaces verts par des jeunes volontaires de Ménival et Janin.

Je précise, pour faire plaisir à Madame la Maire, mais pas seulement, que ce sont des groupes mixtes, cette année. Si vous vous rappelez, on avait eu un certain nombre de discussions, les années précédentes. Les jeunes qui s'engagent à faire ces chantiers auront, en contrepartie, soit quelques jours de vacances programmés avec leurs éducateurs, soit le financement BAFA pour devenir animateur, soit une aide au permis de conduire, ce qui est quand même particulièrement souhaitable vu les prix pratiqués.

Je demande de voter favorablement, sachant que ce sont les AJD qui participeront cette année sur ces chantiers.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**15 - 2024-24974-CMMA5-245 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2024 pour un montant total de 33 300 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY**

C'est le dispositif cette fois Ville, Vie, Vacances, avec une participation financière pour des associations qui organisent des sorties, des séjours pour les jeunes de 11 à 18 ans qui sont en rupture de tout ou d'un peu tout, échec scolaire ou autres difficultés. Je précise — parce que cela fait sourire — que dans le dossier, il est indiqué que c'est un séjour à la « Plaine tonique de l'Ain ». Non, je vous le rappelle, c'est la Plaine tonique de l'Ain.

Ce sont les AJD qui organisent cela pour 3-4 jours d'été 2024, plus la Maison des passages qui organise l'action « Murmures et les graphes », les ateliers d'écriture pour tout l'été 2024, avec des rencontres d'artistes. C'est aussi plutôt sympathique pour l'été 2024.

Je vous demande de voter favorablement cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**16 - 2024-21768-CMMA5-251 - Lyon 5<sup>e</sup> - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des locaux sis 34 rue de la Quarantaine au profit de l'association « la 40'n » consentie dans le cadre de la réalisation de projets éducatifs - EI 05262 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction centrale de l'immobilier**

---

**Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY**

C'est l'approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie des locaux du 34, rue la Quarantaine, au profit de l'association Quarantaine.

À cette occasion, j'ai appris que GLH est propriétaire du 34, rue de la Quarantaine, et qu'une partie de ce local est louée pour le service enfance — Sophie doit bien mieux le connaître que moi — c'est le Relais Petite enfance Grain de Soleil.

Par contre, comme le mercredi après-midi, c'est libre, l'association Quarantaine s'est proposée d'utiliser ces locaux pour du soutien scolaire, notamment. Je pense qu'on ne peut que favoriser cela. C'est une convention valable de mai 2024 à juin 2025, pour 80 mètres carrés, les mercredis après-midi.

Je pense que tous, on ne peut qu'être d'accord pour cela, dans ce quartier. Merci.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**17 - 2024-23094-CMMA5-221 - Plan handicap - Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 112 200 Euros - Exercice 2024 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité**

---

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Je vais être assez rapide parce que je pense qu'il y aura aussi un consensus et cela s'inscrit dans le cadre du plan handicap 2023-2026, que vous connaissez bien, parce qu'on l'a présenté

ici-même. Ce sont les engagements de la Mairie de Lyon en termes de subventions de fonctionnement pour les différentes associations qui accueillent des personnes en situation de handicap, quelle que soit la vie de celles-ci : la culture, le sport, l'emploi, etc.

Dans la délibération, vous avez pu voir que c'est un premier versement de 112 000 euros. Chaque année, on est autour des 120 000 euros. Il n'y a pas d'associations qui sont domiciliées dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, dans ce dossier, mais toutes les associations, comme vous avez pu voir dans la délibération, interviennent sur le 5<sup>e</sup> arrondissement. Il y en a certaines qui sont très, très connues comme l'ADAPEI qui a un centre du côté d'Eisenhower. On a Music A Dom, Léthé musicale, etc.

En complément, il faut que vous sachiez que ce sont des subventions de fonctionnement, mais la Mairie a souhaité verser aussi des subventions pour des projets. Ce sera la deuxième année. Je reviendrai dessus courant de l'année 2024, pour vous présenter les délibérations afférentes. Merci.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**18 - 2024-25352-CMMA5-225 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Beaumarchais Basket Lyon Métropole pour l'organisation du Tournoi des Pépites les 15 et 16 juin 2024 au gymnase des Batières à Lyon 5<sup>e</sup> - Approbation d'une convention d'application - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports**

---

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Il s'agit d'une subvention de 3 000 euros pour le Beaumarchais Basket Lyon Métropole. Je crois qu'on ne présente plus le BBLM. C'est une association sportive très importante pour le 5<sup>e</sup> arrondissement, non seulement pour l'activité sportive — ils sont plus de 500 adhérents — mais aussi pour tout le caractère social qu'ils font dans leur quartier : le sport santé, les relations avec le milieu scolaire, le collège. En fait, c'est une association sportive extrêmement dynamique. Chaque année, ils organisent ce qu'ils appellent un « Tournoi des Pépites ». Je vous invite à y aller. C'est le 15 et le 16 juin. C'est très intéressant. Il y a environ 1 000 joueurs et joueuses, si je lis la délibération. En tout cas, il y a beaucoup de monde, c'est très sympa. C'est très intéressant de voir ces matchs avec des enfants de moins de 9 ans jusqu'à des adultes, avec des équipes féminines, des équipes masculines.

C'est une subvention de 3 000 euros que leur accorde la Mairie concernant cette manifestation. Une fois de plus, je vous invite à y participer. C'est une ambiance très sympathique si le soleil est présent.

[Nadine GEORGEL](#) : On aurait pu le rajouter à notre agenda. C'est vrai que c'est l'occasion de mettre en lumière cet événement, et je souscris qu'il est très sympathique

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**19 - 2024-25351-CMMA5-226 - Dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports**

---

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

C'est un dossier sur lequel je ne vais pas m'appesantir, mais c'est quand même un dossier extrêmement important concernant les violences sexistes et sexuelles dans le sport.

Yann CUCHERAT maîtrise très bien ce dossier également. C'est piloté par le gouvernement actuel, de manière à lutter efficacement contre les violences dont peuvent faire l'objet différents sportifs ou sportives dans le cadre de leur pratique.

Quelques chiffres ont été donnés. Comme c'est enregistré, je vais quand même les donner. Entre 2020 et 2023, il y a eu 1 800 signalements reçus concernant ces violences sexistes et sexuelles. Une étude a été faite en 2019 qui montrait que 12 % des personnes interrogées considéraient avoir été victimes de ces violences sexuelles dans le cadre de la pratique sportive.

Bien entendu, la Ville de Lyon participe à cette action menée pour lutter contre ce fléau. On l'a fait en demandant à l'ensemble des associations qui sont soit subventionnées, soit qui utilisent des équipements sportifs, soit qui utilisent des créneaux, etc. d'être sensibilisées à ces agressions sexuelles et ces comportements inacceptables. On leur demande d'être sensibilisés à ce genre de problématique et s'il n'y a pas cette sensibilisation, cela remet en cause leurs subventions et l'attribution de créneaux. On a donc beaucoup insisté et il y a une grosse participation. Je ne sais pas si des chiffres ont été donnés, mais en tout cas, il y a une grosse participation et ce qu'on constate en tout cas aujourd'hui, en particulier sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, parce que je n'ai qu'une vision du 5<sup>e</sup>, c'est que beaucoup de clubs sportifs s'engagent véritablement contre les agressions sexuelles et les comportements sexistes et sexuels.

Voilà ce que je peux dire en tout cas là-dessus. Naturellement, je vous demande d'approuver cette délibération. Je rappelle aussi que depuis le début de ce mandat, et on va beaucoup insister dès la rentrée, les subventions aux clubs sportifs sont aussi conditionnées à la pratique du sport au féminin. Pour nous, c'est important qu'on enclenche une dynamique. On a mis 3 ou 4 ans pour pouvoir discuter avec les clubs. Il y en a beaucoup qui s'y mettent et certains clubs, par contre, pour des raisons diverses et variées, ne le font pas, ce qui peut avoir un impact sur leurs subventions à venir.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**20 - 2024-25665-CMMA5-229 - Lancement de l'opération 05089001 « Tennis Club Acqueducs - Rénovation des terrains » situé dans le 5<sup>e</sup> - Affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 20004 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports**

---

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

C'est une action qui s'inscrit dans la continuité de la rénovation de l'ensemble des équipements sportifs présents sur le 5<sup>e</sup> arrondissement. Je ne vais pas refaire l'étalage de tout ce qui a été fait dans le domaine du football, du judo, du rugby. Maintenant, c'est le tennis. Cela concerne la rénovation de deux courts de tennis du TCM5, rue des Aqueducs. C'est une opération assez importante puisque cela représente environ 280 000 euros. C'est non seulement la rénovation des terrains, c'est aussi la déconstruction des dalles en béton poreux existantes, l'application d'un enrobé à chaud, le remplacement des clôtures périphériques. Là où j'insiste énormément, c'est sur l'accès aux personnes à mobilité réduite. Pour celles et ceux qui connaissent les établissements, vous avez vu qu'on a refait toute une dalle de manière à permettre aux personnes qui sont à mobilité réduite de pouvoir se déplacer. On va continuer dans ce domaine. Il faut remercier le TCM5 pour ses actions en matière d'accès des personnes en situation de handicap au tennis.

Je vous demande naturellement d'approuver cette délibération

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**21 - 2024-24971-CMMA5-248 - Programmation financière 2024 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 488 447 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteuse : Sandrine FRANCHET**

C'est une délibération assez classique, qu'on retrouve chaque année, au mois de mai. Comme vous le savez, chaque année, la Ville apporte un soutien financier direct d'un montant d'environ 500 000 euros, aux structures et associations qui accompagnent les Lyonnais, et en particulier les moins favorisés, vers l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle. Le détail de toutes les structures financées apparaît dans le tableau de la délibération. Pour le 5<sup>e</sup>, vous pourrez noter ces subventions :

- 8 500 euros pour la Fondation AJD qui fait de l'accueil et de « l'aller vers » sur les thématiques de l'emploi dans le 5<sup>e</sup> ;
- Des subventions de 18 000 et 8 000 euros pour l'association Tremplin ANEPA qui organise des cafés culture et des ateliers linguistiques pour les habitants du 5<sup>e</sup>.

Je voulais aussi profiter de cette délibération pour faire un petit peu d'actualité, et évoquer la démarche qui a été menée par la Ville de Lyon tout au long de l'année 2023, en partenariat avec tous les acteurs de l'emploi et d'insertion, en particulier la MMI'e et la Mission locale ainsi que les entreprises du territoire, pour se doter, au-delà de cette programmation, d'une véritable stratégie pour l'insertion et l'emploi. Je vous en dis juste quelques mots, parce qu'elle sera présentée en totalité au mois de juin. Cette stratégie pose un cadre de référence partagé et construit avec tous les partenaires de l'emploi sur cette politique publique qui est un peu complexe puisque les compétences sont partagées entre l'État et France Travail pour l'assurance chômage, la Région pour la formation, la Métropole de Lyon pour le RSA et l'insertion professionnelle, et la Ville. C'est un domaine dont la lisibilité est parfois complexe. Cette stratégie pose les orientations et les actions phares de la Ville de Lyon en matière d'accompagnement des projets d'insertion et d'évolution professionnelle, avec comme priorité, les publics les plus vulnérables.

Je souhaite noter que parmi les axes stratégiques privilégiés par la Ville de Lyon, on trouve la question de l'accessibilité et de la proximité des lieux d'accueil et d'accompagnement sur les thématiques d'évolution professionnelle. Pour notre arrondissement, c'est un enjeu important et je souhaite juste vous indiquer qu'actuellement, nous travaillons à la construction d'un projet de lieu ressource sur les transitions professionnelles, qui trouvera sa place dans le Vieux Lyon. Je reste à votre disposition pour vous en parler plus largement, et nous aussi aurons l'occasion de revenir sur ce projet.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**22 - 2024-25647-CMMA5-227 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 041 euros au titre de l'année 2024 pour la gestion de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « L'île des Enfants », sis 7, place des Pavillons à Lyon 7<sup>e</sup>, géré par l'association Alfa 3A siégeant 2 bis rue Nicolas Sicard, à Lyon 5<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signature de conventions - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance**

---

**Rapporteuse : Sophie HÉRITIER**

C'est une délibération qu'on a eue déjà l'année dernière, qui nous avait déjà surpris puisqu'elle concerne un établissement d'accueil de jeunes enfants qui est situé dans le 7<sup>e</sup>, « l'Île des

enfants ». Pourquoi cette délibération est-elle chez nous ? Vous avez oublié ? C'est tout simplement parce qu'elle est gérée par l'association Alpha 3A qui a son siège à Lyon 5, ce qui fait que la subvention est versée ici.

Je vous demande un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**23 - 2024-25415-CMMA5-256 – « Maternelle Truffaut - Rénovation énergétique et démolition local ATM » - Opération n° 05017001 - 25 rue Soeur Janin, à Lyon 5<sup>e</sup> - Lancement de l'opération de démolition du local et des études de rénovation énergétique, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous-direction logistique immobilière**

---

**Rapporteuse : Sophie HÉRITIER**

C'est une délibération pour la maternelle Truffaut. Elle concerne un ambitieux projet de rénovation énergétique, avec des réfections à venir, la démolition d'un local pour améliorer l'espace.

Je vous demande un avis favorable pour cet investissement.

[Nadine GEORGEL](#) : Peut-être un petit complément sur cette démolition de local, parce que ce n'est pas du tout anodin, cela s'intègre dans la reconfiguration du quartier Janin par rapport au projet OPALIN et la construction de la MDMS, Maison de la Métropole et Solidarités.

C'est un projet qui suscite un certain intérêt dans le quartier. Vous en avez entendu parler. C'est un projet qui ramène des services publics, qui augmente l'offre de logements abordables, avec une proposition en BRS, donc de l'accession sociale à la propriété. Dans ce cadre, — je remercie Catherine GOUJON, parce qu'on y a passé pas mal de temps, et c'est toujours le cas sur ce projet —, la destruction de ce local va permettre de restituer de l'espace vert sur cette partie du tènement. C'est une partie de la réponse, mais pas que, parce qu'il y a l'amélioration d'un certain nombre d'espaces, de la végétalisation et montée en qualité des espaces verts par rapport à cette construction et par rapport aux inquiétudes que cela pouvait susciter par rapport à la construction sur la pelouse qui se trouve à l'entrée du quartier.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la démolition du local, sachant que l'année dernière, la Ville de Lyon a déjà créé un cheminement. J'imagine que beaucoup d'entre vous l'ont vu. Ce cheminement a immédiatement trouvé son usage. Il s'intègre complètement et il améliore la dynamique du quartier. Il y aura aussi un certain nombre de chantiers plus ponctuels autour de ce projet de construction.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**24 - 2024-24983-CMMA5-228 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux Initiatives Associatives et aux Evènements Festifs » pour un montant total de 90 971 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations, dans le cadre de l'appel

à projets « Soutien aux initiatives associatives et aux événements festifs » pour un montant total de 90 971 euros.

Dans le 5<sup>e</sup>, nous sommes concernés par l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- Les Dragons de Saint-Georges, dans le cadre du Carnaval des dragons dont vous avez parlé en prélude, Madame la Maire, pour un montant total de 7 000 euros ;
- L'association « D'amour et d'eau de Source » dans le cadre du festival Vieux Lyon en humanité, pour un montant de 6 500 euros ;
- La MJC du Vieux Lyon dans le cadre de trois événements distincts : la fête de quartier pour un montant total de 3 000 euros, le festival et Gones et Compagnies 2024 pour un montant de 6 000 euros, et le Festival des Chants de mars pour un montant total de 5 000 euros

Je ne vais pas vous parler de tous les événements. J'en ai choisi un au hasard, dont je tenais à parler et à évoquer, aujourd'hui. Il s'agit de Vieux Lyon en humanité. Vous le savez toutes et tous, se logent, dans notre Vieux-Lyon, des groupuscules que je ne nommerai pas et qui ont la prétention d'être les gardiens de ce que serait l'identité, l'identité de notre nation, de nos territoires et de notre Vieux Lyon. Nous sommes toutes et tous d'accord ici. Il se trompe, c'est une évidence. Mais malheureusement, l'évidence est malmenée par l'actualité et nous en avons encore eu le douloureux rappel cette semaine. Pour celles et ceux qui ont regardé le reportage infiltré au cœur de l'ultra-droite, diffusé cette semaine, à la télévision, et malheureusement encore consacré en grande partie aux groupuscules ancrés dans le 5<sup>e</sup>.

En tant que militant et maintenant, en tant qu' élu, j'ai toujours combattu — et je suis loin d'être le seul ici — l'intolérance, le repli sur soi, la haine de l'autre partout où elle s'incarne. Mais soyons humbles, c'est une lutte qu'on ne mène pas seul et dont le résultat n'est jamais certain, jamais acquis. Voilà pourquoi Vieux Lyon en humanité est une démonstration, ni politique ni militante, simplement une démonstration citoyenne. C'est un groupe de gens issus du tissu associatif ou d'ailleurs, qui se sont unis pour dire voilà ce que nous sommes. Vieux Lyon en humanité est, dans sa programmation, à l'image de ce qu'est le Vieux Lyon : riche de multiples cultures, de multiples couleurs, de multiples sensibilités, de multiples disciplines, de la musique au théâtre en passant par l'opéra et le cirque. Cette année, il y aura des expositions, des goûters, des concerts, des projections de films, des balades, des conférences, des apéros, des artistes de rue, des spectacles jeune public.

À la fragile et parfois incomplète réponse politique que peuvent porter les institutions face à la montée de l'extrême-droite, les organisateurs du festival ont apporté leur voix en disant : « Voilà ce que nous sommes et ce que nous ne serons jamais. Voilà ce que nous voulons vivre, faire ensemble. » Voilà ce qu'est Vieux -Lyon en humanité, tout en sachant que l'année prochaine, il sera peut-être encore toute autre chose.

Pour Vieux Lyon en humanité et pour tous les autres formidables projets concernés par cette délibération, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**25 - 2024-26069-CMMA5-230 - Approbation de la gratuité d'entrée à Gadagne et au musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique pour tous les visiteurs dans le cadre du Festival « Entre Rhône et Saône 2024 » - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Pôle des musées d'histoires et sociétés**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Je ne vais pas faire aussi long cette fois. Cette délibération porte sur l'approbation de la gratuité d'entrée à Gadagne et au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, pour tous les

visiteurs, dans le cadre du festival « Entre Rhône et Saône ».

À l'occasion de la 3<sup>e</sup> édition du festival « Entre Rhône et Saône », qui se déroulera du 28 au 30 juin de cette année, Gadagne et le Musée de l'imprimerie de la communication graphique proposent d'explorer l'histoire des Lyonnais et de leurs cours d'eau.

Durant ces trois jours, les deux établissements proposeront une programmation spécifique qui comprendra, pour notre musée de Gadagne, des balades urbaines et des balades contées le long de la Saône ainsi que de la place Raspail au pont Morand et également du Vieux Lyon jusqu'à la Presqu'île, autour de l'approvisionnement en eau de la ville, de l'Antiquité à nos jours. Le musée proposera également une visite commentée de l'exposition permanente « Les pieds dans l'eau » que j'invite celles et ceux qui ne l'ont pas vue, à aller voir.

Dans le cadre du festival « Entre Rhône et Saône », il est proposé d'exonérer des droits d'entrée tous les visiteurs de Gadagne et du Musée de l'imprimerie de la communication graphique, du vendredi 28 juin au dimanche 30 juin 2024.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**26 - 2024-25064-CMMA5-231 - Approbation de la gratuité d'entrée dans les musées de la Ville de Lyon pour les enfants et adultes accompagnants des écoles du Plateau Saint-Rambert participant au défi « 10 jours sans écran » du 14 au 23 mai 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Musée des beaux-arts**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Cette délibération porte sur l'approbation de la gratuité d'entrée dans les musées de la ville pour les enfants et adultes accompagnants des écoles du Plateau de Saint Rambert, participant au défi « 10 jours sans écran », du 14 au 23 mai 2024.

Sous l'impulsion de la direction de l'Éducation, les écoles du Plateau de Saint Rambert s'inscrivent dans ce dispositif qui s'appelle « Défi, 10 jours sans écrans ». L'objectif est faire vivre, à tous les acteurs d'un établissement scolaire, personnel enseignant, familles, écoliers, qui le souhaitent, un moment convivial, festif, mais aussi un moment propice à la réflexion et la prise de recul autour de l'usage des objets numériques. Les élèves et leurs parents seront incités à participer à toute une liste d'activités en rapport avec la thématique. Une visite gratuite des musées de la Ville fera partie de ces activités. C'est pourquoi, dans ce cadre, il est proposé la gratuité pour les enfants et pour deux adultes accompagnants les 18 et 19 mai prochains.

C'est donc l'objet de cette délibération pour laquelle je vous demande, mes chers collègues, un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**27 - 2024-25207-CMMA5-232 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation de l'édition 2024 du festival Jazz à Cours et à Jardins - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Il s'agit d'une attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association « Jazz à Cours et à Jardins » pour l'organisation de l'édition 2024. Tous les ans, je vous présente cette délibération. C'est un festival que vous connaissez bien. Je vais juste rappeler que c'est la 13<sup>e</sup> édition du festival qui se déroulera sur 7 jours entre fin avril — cela a donc déjà commencé — et début juin.

Quelques dates clés rapides, dans le 5<sup>e</sup> :

- Le 30 avril, l'International Jazz Day, au Cercle Saint-Irénée ;
- Le 8 juin, la soirée « Point de vue » au parc de l'Archevêché ;
- Une nouveauté à l'EHPAD de la Sarra qui accueillera également une exposition pendant tout le festival ;
- Enfin, le 1<sup>er</sup> juin, la soirée Jazz'n the courtyard, au Cercle bouliste du Point du Jour.

Pour cette délibération, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable.***

---

**28 - 2024-25148-CMMA5-233 - Approbation de la mise à disposition gratuite des locaux du Musée d'art contemporain et du Musée des beaux-arts pour la tenue du 36<sup>e</sup> Congrès International d'Histoire de l'Art (23 au 28 juin 2024) et approbation de la gratuité d'entrée pour les congressistes dans tous les musées municipaux et pour tous les visiteurs lors de la nocturne de clôture organisée au Musée d'art contemporain - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Musée d'art contemporain**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Il s'agit de l'approbation de la mise à disposition gratuite des locaux du Musée d'art contemporain et du Musée des Beaux-Arts, pour la tenue du 36<sup>e</sup> Congrès International d'Histoire de l'Art, du 23 au 28 juin 2024, ainsi que l'approbation de la gratuité d'entrée pour les congressistes dans tous les musées municipaux et pour tous les visiteurs, lors de la nocturne de clôture organisée au Musée d'art contemporain.

Sous l'égide du Comité Français d'Histoire de l'Art, le CFHA, se tiendra le 36<sup>e</sup> congrès « Matières, Matérialités » du 23 au 28 juin 2024. Il accueillera plus de 90 sessions de conférences qui seront ouvertes à 1 200 professionnels du monde entier.

La Ville de Lyon souhaite s'associer pleinement à cette édition et propose de mettre à disposition un certain nombre de locaux du Musée d'art contemporain et du Musée des Beaux-Arts, dont vous avez la liste dans votre dossier de séance. La valeur locative est estimée à 4 000 euros pour le MAC, 8 200 euros pour le Musée des Beaux-Arts auxquels s'ajoutent 2 000 euros pour la visite et l'accès aux collections.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable.***

---

**29 - 2024-24691-CMMA5-234 - Approbation de tarifs supplémentaires pour la saison 2024-2025 des Célestins, Théâtre de Lyon - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Théâtre des célestins**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Il s'agit de grilles de tarification spécifique à trois spectacles programmés en partenariat avec le festival Karavel, le Festival Contresens, Les Nuits de Fourvière et le Théâtre de la Croix-Rousse, au Théâtre des Célestins. En juin dernier, et lors de notre dernier CA, je vous avais déjà présenté des délibérations en rapport avec la tarification des Célestins. Du coup, je ne vais pas faire long. Je vais juste souligner que la tarification du théâtre continue à œuvrer pour une culture accessible au plus grand nombre.

Je renouvelle ma remarque et vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**30 - 2024-25324-CMMA5-235 - Approbation de tarifs complémentaires et de leurs modalités d'application dans les musées de la Ville de Lyon - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Cette délibération porte sur l'approbation de tarifs complémentaires et de leurs modalités d'application dans les musées de la Ville de Lyon. Il y avait une délibération du 10 novembre 2022 que je vous avais présentée ici, qui avait été adoptée par le Conseil municipal, qui permettait la mise en place d'une nouvelle tarification dans les musées de la Ville de Lyon, qui avait été appliquée depuis le 4 février 2023. On est donc à un peu plus d'un an d'utilisation, et après un retour d'expérience des 6 musées, la délibération du jour propose d'approuver des tarifs complémentaires pour ajuster cette offre à destination des visiteurs individuels.

Il s'agit de la gratuité canicule qui avait déjà été expérimentée en 2023, vous vous en souvenez, et qu'on reproduira. Il s'agit de rendre gratuit l'accès des musées climatisés lors des pics de chaleur. Il y a une autre gratuité élargie dont je voulais parler, c'est celle à destination des personnes en situation de handicap, qui sera également accompagnée de nouvelles offres de médiation. Dans le détail, dans la liste des justificatifs éligibles, on va inclure l'ensemble des cartes CMI, les attestations RQTH et les AEH de moins de 20 ans. Pour bien connaître le sujet, je me félicite qu'on ait enfin harmonisé ces palabres administratifs pour permettre d'accepter un plus grand nombre de justificatifs.

Il y aura également des tarifs préférentiels pour les activités connexes qui seront les visites commentées et les actions de médiation, hors les murs, ce qui n'était pas encore le cas. Il y aura des tarifs réduits pour ces activités.

Enfin, il y aura un certain nombre d'autres tarifications, de dispositifs et d'ajustements dont vous avez la liste dans votre dossier de séance.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**31 - 2024-24944-CMMA5-236 - Attribution de subventions de fonctionnement à 7 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, du cirque, du théâtre et des musiques, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC et CASINO pour un montant global de 288 000 € - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement à 7 structures culturelles dans le domaine des arts, pour les fonds FIC et Casino. Dans le 5<sup>e</sup>, on est concernés par l'attribution d'une subvention de 10 000 euros attribuée à la MJC du Vieux Lyon. Il s'agit de la programmation de la salle Léo Ferré de la MJC du Vieux Lyon. Je l'ai dit en prélude, la MJC du Vieux Lyon est associée à la programmation de « Un week-end à Saint-Just ». Je ne vais pas m'étaler parce que je l'avais rappelé lors du dernier conseil et rappelé lors du conseil de septembre. Je voudrais dire qu'on a la chance d'avoir eu une formidable salle Léo Ferré, qui est une scène incontournable de la chanson française et de la chanson contemporaine, qui accueille, tous les ans, de nouveaux artistes en résidence, et dont le travail, à la fois de médiation et à la fois d'émergence des nouveaux artistes, est absolument formidable et reconnu à l'échelle nationale.

Pour cette délibération, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable.***

---

**32 - 2024-25204-CMMA5-237 - Attribution de subventions pour la programmation du Festival « Entre Rhône et Saône 2024 » - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Il s'agit de l'attribution d'une subvention pour la programmation du festival « Entre Rhône et Saône ». Ce festival avait été créé en 2022. C'est un festival populaire, familial, écologique, qui se tiendra cette année du 28 au 30 juin 2024. L'objectif de cet événement est de renouer avec le passé fluvial de Lyon, de reconnecter les Lyonnaises et les Lyonnais à leurs cours d'eau, physiquement, symboliquement, avec la volonté d'éveiller les consciences sur les dangers planant sur cette ressource précieuse et vitale. Ce festival s'adresse à l'ensemble de la population et se structure autour de trois grands thèmes, cette année : célébrer, protéger et découvrir.

Pour cette troisième édition, les Lyonnaises et les Lyonnais seront invités à participer activement à diverses festivités proposées sur l'ensemble du territoire. L'événement phare, c'est la Grande Parade, mais il y aura aussi toute une liste d'activités qui sont indiquées dans votre dossier de séance.

Je ne vais évidemment pas tout lire, mais pour la partie qui nous intéresse, je vais juste citer quelques exemples :

- Le Festival « Du vent dans les branches », organisé, chaque année, par la formidable association L'été Musical ;
- Le projet « Cycle de l'eau et pollution » qui est proposé par la non moins formidable association ÉbulliScience.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

[Nadine GEORGEL](#) : Juste un petit mot pour rappeler qu'ÉbulliScience a ses locaux dans l'école Champvert. On a eu la chance, il y a quelques jours, d'y aller avec Monsieur le Maire, pour faire des expérimentations *in-situ*, et c'est assez passionnant.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**33 - 2024-25205-CMMA5-238 - Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors! » 2024 - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction événements et animation**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Cette délibération porte sur la subvention du programme « Tout l'monde dehors! » que je vous propose tous les ans. Depuis 2002, « Tout l'monde dehors! » propose, chaque été, dans les neuf arrondissements, des rendez-vous artistiques et participatifs gratuits. C'est le principe, évidemment, dans l'espace public.

Comme vous le savez, depuis plusieurs éditions déjà, la sélection est confiée aux bons soins de chaque arrondissement. Dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, depuis le début du mandat, nous nous attachons à proposer une programmation riche et variée, avec un équilibre entre les disciplines, les esthétiques, les territoires au sein même du 5<sup>e</sup>, les publics, grands et petits, éloignés ou non de l'offre culturelle, pour nous assurer que la notion de culture pour toutes et tous prenne tout son sens. Bien sûr, nous apportons une attention toute particulière aux projets qui éveillent les curiosités du public et participent à l'émancipation des esprits. C'est avec ce cahier des charges que nous avons réalisé la programmation 2024, dont vous trouverez la liste complète dans votre dossier de séance.

Je citerai notamment :

- Le projet de théâtre forum « Tout l'monde » porté par la Compagnie des Incarnés ;
- La pièce « Molière » par Georges SAND, par la compagnie Ishtar qui est rarement proposée en public, en extérieur, gratuit ;
- La lecture musicale « Gisèle et Simone » par Novecento, qui parcourt la vie et le combat de Gisèle HALIMI et de Simone VEIL ;
- Ou encore « Au dedans de nos intimités urbaines » par L'imprévisible Fabrique qui bénéficie d'un double financement : « Tout l'monde dehors! » et « Politique de la ville ».

Depuis le début du mandat, je me suis attelé à ouvrir les horizons de nos sélections et m'assurer du perpétuel renouvellement qui fait l'identité de nos cultures pour que les projets innovants, les initiatives émancipatrices et novatrices ne soient pas l'exclusivité de secteurs culturels nichés, et soient aussi proposés dans ce genre de dispositif gratuit pour toutes et tous.

Certains de ces choix forts ont suscité le débat, ici même et ailleurs, mais au-delà de cela, je voulais rappeler, sous forme de bilan très rapide, que nous pouvons nous enorgueillir d'avoir été, à notre modeste échelle, des précurseurs d'un certain nombre de propositions. Le 5<sup>e</sup> a notamment été le premier arrondissement à proposer du Théâtre Forum dans sa programmation. Il s'agissait d'une performance sur le harcèlement de rue qui a rencontré un fort succès. Et depuis, le Théâtre Forum a d'ailleurs investi la programmation culturelle de tous les arrondissements de la ville. D'autres propositions ne rentraient pas non plus exactement dans les cases, avec un spectacle qui, lui aussi, a rencontré un grand succès sur la biodiversité, où les chats du Vieux Lyon ont été équipés de caméras embarquées. On a également été les premiers à accepter d'intégrer un spectacle néo-professionnel réunissant toutes les écoles artistiques de notre arrondissement, qui a largement dépassé la qualité et le succès de nombreuses autres propositions. Enfin, on a aussi intégré, comme j'ai pu le dire précédemment, des projets portés et financés par la Politique de la ville pour que les actions menées dans nos quartiers, bénéficient d'une restitution professionnelle à la hauteur de ce que méritent ces formidables projets.

Je termine là-dessus. Cette sélection 2024 ne déroge donc pas à la règle au niveau de l'audace et

des nouveautés, puisque vous pourrez découvrir un projet de création de films d'animation en direct par les enfants du 5<sup>e</sup>, porté par l'association La Fabrique Lumineuse. Enfin, vous pourrez découvrir, cette année, c'est aussi une nouveauté, le spectacle Murmures de la compagnie Bok O Bok qui propose une performance dansée accompagnée d'oiseaux drones. Il a fallu faire des efforts à tous les niveaux financiers dans l'organisation pour intégrer ce genre de propositions. Mais pour la première fois, en public, et gratuitement, on verra un danseur et une danseuse accompagnés de robots. Autant vous dire qu'en plus d'être novateur, c'est assez poétique.

Je vous invite toutes et tous à découvrir un, deux ou trois événements en fonction de vos agendas et je vous propose d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**34 - 2024-24975-CMMA5-239 - Programmation financière 2024 au titre du volet culture de la Politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 356 700 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Il s'agit de la programmation financière, au titre du volet Culture de la Politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques. L'attribution de subventions aux différentes associations correspond à un montant de 356 700 euros, à l'échelle de la Ville. La Ville de Lyon propose, depuis 2021, deux appels à projets annuels afin d'accompagner les projets artistiques et culturels qui s'adressent à des publics spécifiques ou qui participent à la recherche de réponses aux enjeux sociaux et urbains dans les quartiers prioritaires de Lyon, avec les habitants et les acteurs du territoire.

Là encore, je ne vais pas énumérer l'ensemble des projets soutenus, mais je vais bien sûr lister les projets du 5<sup>e</sup>, soutenus par la Mairie du 5<sup>e</sup> et, je tiens à le préciser, la Mairie du 5<sup>e</sup>, les équipes de la Mairie et les élus participent activement à l'arbitrage de ces projets.

Nous avons notamment :

- Le festival « Éclats de cirque » financé par la Politique de la ville à hauteur de 16 000 euros ;
- Son pendant, « Parcours de cirque » est aussi financé, pour un montant de 1 900 euros ;
- « L'initiative poétique de la Ville », porté par la Maison des Passages, est financé à la hauteur de 4 000 euros.

Les trois projets concernent, je le précise, l'ensemble des quartiers QPV-QVA : Janin, Jeunet, Ménival.

D'autres actions, dans votre tableau, sont catégorisées Ville de Lyon et sont menées sur l'ensemble des territoires, mais elles ont quand même une forte inclinaison dans le 5<sup>e</sup>. Il s'agit de :

- Subterfuges et de la 5<sup>e</sup> édition de « Faire danser les murs » d'une compagnie qu'on connaît bien ;
- Le projet « Nous ne subissons rien » porté par L'imprévisible Fabrik, et dont la restitution sera cofinancée par « Tout l'monde dehors! ». Il y aura un projet mené dans les quartiers prioritaires et une restitution menée sur l'espace public, participative avec les habitants et à destination du plus grand nombre qui, je l'espère, suscitera la rencontre ;
- Enfin, et c'est une nouveauté, le Théâtre du Point du jour — un conseil où je n'ai pas cité le Théâtre du Point du Jour n'est pas un vrai un conseil d'arrondissement ! — portera un projet intitulé « Itinéraire autour du monde ».

Pour l'ensemble de ces formidables projets, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**35 - 2024-25359-CMMA5-247 - Attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Mirabilia pour soutenir la 2<sup>e</sup> biennale d'Artisanat d'Art de Lyon - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association MIRABILIA pour soutenir la 2<sup>e</sup> biennale d'artisanat d'art de Lyon. L'association MIRABILIA a pour objet de développer la connaissance et le goût des métiers d'art en direction du grand public. Elle organise le salon « Mirabilia Lyon » qui met en lumière une création plastique ancrée dans un savoir-faire et une intelligence de la main propre aux métiers d'art. Il s'agit de valoriser cette forme d'art issue d'un métier, d'un long apprentissage. La première biennale d'art avait été organisée au Palais Bondy et pour 2024, les dates retenues sont du 4 au 7 avril 2024. Il y aura un changement concernant l'événement. Il va se dérouler au Carré Fourvière pour permettre des horaires d'ouverture plus larges par rapport à l'édition 2022. Le budget total de l'événement est de 55 310 euros, et il est proposé d'attribuer un soutien de 5 000 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, pour cette 12<sup>e</sup> et dernière délibération que je présente, d'émettre un avis favorable.

**Laurence BUFFLIER** : C'est un peu passé, La Biennale d'artisanat. C'était du 4 au 7 avril 2024.

**Joanny MERLINC** : C'est passé. A titre exceptionnel, on vote pour une subvention pour un événement qui est déjà passé. Merci beaucoup, Laurence.

**Nadine GEORGEL** : Merci Madame BUFFLIER, pour votre avis, toujours aiguisé.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**36 - 2024-24969-CMMA5-244 - Programmation financière 2024 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 108 500 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée avec l'association « La Légumerie » sise 3 montée des Esses à Lyon 4<sup>e</sup> - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Mesdames, Messieurs, bonsoir,

Les jardins citoyens et partagés sont des espaces de mobilisation collective autour de la nature en milieu urbain, de la biodiversité, d'une alimentation plus saine et de la cohésion sociale.

L'augmentation de 25 % de l'enveloppe allouée au soutien des jardins partagés au titre d'un appel à projets spécifiques témoigne de l'engagement de la Ville de Lyon à leur côté. Il porte le montant des subventions de fonctionnement à 108 500 euros pour l'année 2024.

Sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, les associations Gaïa Lyon, 40N et Jardins du Château se voient attribuer respectivement des subventions de 2 000 euros, 1 700 euros et 900 euros.

Je vous propose d'adopter la présente délibération.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable.**

**1 n'a pas pris part au vote : Grégory CULLERON.**

---

**37 - 2024-25149-CMMA5-250 - Dénominations d'espaces publics : verger Jina Mahsa Amini, verger Emilia Anikina, verger Anna Atkins et verger Aimée-Marie Lallement à Lyon 5<sup>e</sup> - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine**

---

**Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

La Ville de Lyon s'est engagée à aménager un verger par an et par arrondissement, d'ici à la fin du mandat, soit 54 vergers d'ici à 2026. Comme les jardins partagés, ils ont pour vocation de contribuer au développement de la biodiversité en ville, à l'amélioration du cadre de vie et à la consolidation du lien social. D'autre part, en France, seulement 6 % des rues et espaces publics portent un nom de femme. Ce chiffre est de 5 % dans le 5<sup>e</sup> arrondissement. Je vous propose les dénominations suivantes pour les vergers municipaux du 5<sup>e</sup> dont 3 seront inaugurés à partir du mois de juin, sous le patronage de personnalités :

- Le verger du Parc de la Passerelle dénommé Jina Mahsa Amini : étudiante iranienne, Symbole du mouvement Femme, Vie, Liberté, Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit ;
- Le verger de la rue du Commandant Charcot dénommé Emilia Anikina : botaniste soviétique décédée en Ukraine, découvreuse de blés baptisés de son nom ;
- Le verger situé sur l'avenue du Général Eisenhower dénommé Anna Atkins : botaniste britannique, pionnière de la photographie végétale cyanotype pour l'illustration d'ouvrages ;
- Le verger situé au Stade de Ménéval dénommé Aimée-Marie Lallement : sportive, militante des droits des femmes, championne du monde d'athlétisme et Juste parmi les Nations

Je vous propose d'adopter la présente délibération.

**Nadine GEORGEL** : Pour rappel, Aimée-Marie LALLEMENT, c'est un nom qui nous avait été proposé par les enfants de l'école Ferdinand Buisson pour la dénomination du nouveau petit square sur la rue Pierre Audry. Finalement, on avait été pour Katya et Maurice KRAFFT, mais c'était une proposition qui avait retenu l'attention. On la met donc en valeur à cette occasion.

**Laurence BUFFLIER** : Nous voterons bien sûr pour ce dossier. Je ferai juste une petite intervention. Comme on parle de verger, on a un joli petit verger, montée du télégraphe composé de 4 arbres fruitiers. On l'avait équipé de bancs en grumes. C'est découpé dans un tronc d'arbre. Cela avait été découpé dans le bois d'abattage de la Ville de Lyon. Ils sont complètement dégradés. D'ailleurs, il n'en reste plus qu'un sur deux. Est-ce que vous pourriez en faire remettre, parce que cela permet une petite pause aux gens qui montent le télégraphe, avec ces 18 % de pente ? Merci beaucoup.

**Philippe-Henri CARRY** : Ce que vous appelez les grumes, ce sont des troncs, c'est cela ? Je vais juste apporter une précision. Dans le cadre d'un dispositif qui s'appelle « Renaturons Lyon, renaturons la Ville », la Ville de Lyon propose aux groupes de participation citoyenne d'investir entre autres, les vergers mais aussi d'autres espaces de nature en ville, et de faire des ateliers différents de manière à les entretenir, s'ils le souhaitent, par eux-mêmes, donc de se les approprier totalement.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.**

***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**38 - 2024-26076-CMMA5-252 - Révision du Plan de gestion du Site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'Unesco (2024-2030) - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles**

---

**Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Comme la Ville existe depuis 2 600 ans, je vais essayer d'être plus rapide !

Le 5 décembre 1998, sous l'impulsion de citoyens et citoyennes engagés, d'élus convaincus et d'experts inventifs, parmi lesquels Annie et Régis NEYRET, Didier REPELLIN ou Denis EYRAUD, l'UNESCO inscrivait le Site historique de Lyon sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité. 750 hectares se trouvaient, pour la première fois, réunis au sein d'un même site UNESCO. Fait rarissime, cette reconnaissance fut le résultat de la mobilisation des membres d'une association locale, la Renaissance du Vieux Lyon et non à l'initiative d'un État.

En 2012, La VUE (Valeur Universelle Exceptionnelle) du site était reconnue. Elle signale une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et présente un caractère inestimable qui nous engage à transmettre ce patrimoine aux générations futures, à l'échelle de l'ensemble de l'humanité.

Le Rapport périodique rédigé par la Ville, entre décembre 2022 et juillet 2023, et transmis par la France à l'UNESCO, a conclu que la VUE avait été préservée, que les risques qui pourraient impacter le bien sont stables ou décroissants. Ce rapport a également affirmé un enjeu transversal de manière forte : préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien en tant que support de résilience au changement climatique.

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du Code du patrimoine stipule l'obligation pour tous les sites français du Patrimoine Mondial de se doter d'un Plan de gestion, révisé tous les 10 ans environ.

Sa révision actuelle permet de mettre en exergue une vision, des orientations stratégiques et un plan d'actions du Site UNESCO. Elle comprend des mesures de protection, de conservation et de mise en valeur conjointement avec l'État et les collectivités territoriales, Ville et Métropole. Elle est également une opportunité « historique » pour Lyon de prendre le virage de la transition écologique, patrimoniale et paysagère du bien, l'occasion de redéfinir les notions d'habilité et de durabilité d'un patrimoine vieux de 2 600 ans, c'est-à-dire qui réponde aux besoins de durabilité, ce qui veut dire qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Pour mettre en œuvre le Plan de gestion, un Plan d'actions 2024-2030 a été adopté par la Commission locale UNESCO du 15 mars 2024 permettant d'améliorer notre capacité à protéger le bien en concordance avec les attentes sociétales et environnementales.

La création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) pour les entités urbaines Renaissance et Presqu'île montrent la volonté constante de préserver la VUE tout en accompagnant l'évolution de la ville historique, le maintien des habitants au cœur du Site UNESCO, la mise en tourisme durable garantissant son acceptabilité, le renforcement de la connaissance, son appropriation et la participation citoyenne. Par ailleurs, la Ville réaffirme sa coopération avec les réseaux du patrimoine au niveau national et mondial, dans une démarche de solidarité et de partage d'expérience.

La majorité des actions prévues dans ce Plan de gestion sont des actions inscrites au Plan de Mandat et au Plan Pluriannuel d'Investissement en cours. Les actions proposées pour la période postérieure à 2026 seront complétées sur le mandat politique suivant. On n'hérite pas du

Patrimoine ... comme la Terre, on l'emprunte à nos enfants.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter la présente délibération

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**39 - 2024-25657-CMMA5-220 - Réalisation de notices biographiques de femmes lyonnaises - Approbation de la convention de partenariat 2023-2026 entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité**

---

**Rapporteure : Marie-Noëlle FRÉRY**

Vous l'avez compris, je remplace Sophia POPOFF. Je vais faire comme je peux, mais je vais faire vite. Je précise que ce sont la plupart de ses écrits que j'ai légèrement modifiés pour citer quelques autres exemples, mais je ferai vite.

Je vous demande d'approuver cette délibération qui vise à faire des notices biographiques sur les femmes lyonnaises. Vous avez compris qu'on a besoin de noms de femmes. C'est une convention entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 qui, on va le dire, est spécialisée sur la question du genre, entre autres.

Je vous demande d'approuver cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**40 - 2024-23093-CMMA5-222 - Attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et de l'hospitalité pour un montant de 294 805 Euros - Exercice 2024 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité**

---

**Rapporteure : Marie-Noëlle FRÉRY**

Il s'agit d'une délibération concernant l'attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité hommes-femmes.

La Ville de Lyon mène une politique en faveur de l'égalité femmes-hommes et de lutte contre toutes les formes de discriminations depuis des années. Depuis 2020, s'ajoute une politique d'hospitalité pour toutes et tous. Cet engagement dans une politique d'égalité et d'hospitalité se structure entre autres, autour d'une politique de subvention conséquente visant à soutenir les nombreuses associations et structures locales qui se mobilisent sur le territoire pour un montant de 294 805 euros.

Pour le 5<sup>e</sup>, les acteurs suivants recevront des subventions :

- La compagnie Novecento recevra une subvention de 500 euros pour la Création et représentations de spectacles vivants autour du vivre ensemble, de la lutte contre les discriminations liées aux handicaps et du travail de mémoire ;
- Coup de soleil pour des actions de valorisation et diffusion de productions culturelles du Maghreb et de ses diasporas, pour 5 000 euros ;
- La Maison des Passages qui a fait un énorme travail autour des 40 ans de la marche de l'égalité où un certain nombre d'élus étaient présents. Je précise que la Salle du musée était pleine, un samedi d'hiver, ce qui n'est quand même pas très simple. Elle est

- subventionnée, à hauteur de 13 000 euros ;
- L'Association Catholique pour l'accueil et l'accompagnement des Migrants, située à Saint-Jean. Elle accueille de nombreuses personnes exilées sur le territoire du Rhône, avec de très nombreux particuliers qui hébergent, pendant des mois et des années. Ils ont donc un rôle très important. Elle est subventionnée, pour un montant de 1 000 euros ;
  - Le village du droit des migrants pour ses actions de défense et d'accompagnement des populations en situation d'exil et/ou de précarité sur les plans juridiques et sanitaires, pour un montant de 1 500 euros ;
  - Traces pour le 5<sup>e</sup> pour son projet d'atelier cinéma « Enfants d'ici & venus d'ailleurs » qui fait vivre une expérience de production artistique (avec formation à l'audiovisuel) à des jeunes exilés et non exilés, pour un montant de 1 000 euros.

Je vous demande d'approuver et d'émettre un avis favorable à cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

---

**41 - 2024-24970-CMMA5-224 - Programmation financière 2024 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du Contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 270 700 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteuse : Marie-Noëlle FRÉRY**

La Ville de Lyon poursuit sa politique en matière de santé, au regard des besoins identifiés sur les territoires et au plus près des Lyonnaises et des Lyonnais en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, dans une démarche de réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Ainsi, la démarche des ateliers santé-ville (ASV) va poursuivre la mise en œuvre des orientations de la politique de la ville.

Comme en 2023, aucune association du 5<sup>e</sup> n'est subventionnée directement, mais les habitants et habitantes du quartier de Sœur Janin pourront bénéficier de la présence et des actions de l'Association lyonnaise de lutte contre le Sida ou d'interventions de l'IREPS, l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé.

Pour ma part, je rajoute que dans cette délibération, est subventionnée une association qui s'appelle Orchidée Rouge que je recommande, à laquelle je n'ai aucun intérêt, sinon je ne voterais pas, puisque je respecte ces règles, mais je précise que cette association créée récemment par un certain nombre de femmes, vise à protéger celles-ci des mutilations sexuelles. Vous savez que c'est une question qui se pose encore beaucoup en France, et des mariages forcés qui reviennent aussi en question, même dans nos quartiers, pour certains Lyonnais. Il y a énormément d'associations financées, plein de gens qui font un super travail, mais parfois il faut parler des nouvelles associations qui se créent et qui font un vrai travail, que la Ville de Lyon, entre autres, encourage.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable.***

**Nadine GEORGEL** : Nous finissons sur cette belle note d'unanimité. Un grand merci à tous pour votre participation, votre attention et votre esprit de synthèse. Je vous souhaite une excellente fin de soirée et un bon appétit.

**Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 20 heures 40.**